

Diffusion immédiate  
Le 23 février 2006

## LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO APPUIE LES MESURES PRISES AU NIVEAU LOCAL POUR EMPÊCHER LA CONTAMINATION DE L'EAU

*La qualité de l'eau de Sudbury doit être protégée*

SUDBURY — Le gouvernement McGuinty est résolu à protéger les réserves d'eau potable de la province, a déclaré aujourd'hui la ministre de l'Environnement, Laurel Broten, lors de sa rencontre avec des représentants de l'Office de protection de la nature du district de Nickel.

« Le gouvernement McGuinty estime que les collectivités et les organisations locales sont les mieux placées pour protéger et gérer leurs sources d'eau potable, a affirmé M<sup>me</sup> Broten. Nous appuyons les offices de protection de la nature, car ce sont des experts en matière de protection des bassins versants. »

En novembre 2005, le gouvernement s'est engagé à verser 67,5 millions de dollars sur cinq ans aux collectivités locales pour les aider à être mieux préparées à protéger leurs sources d'eau. Dans le cadre de cet engagement, l'Office de protection de la nature du district de Nickel a reçu 274 578 \$ afin de se doter du personnel et des ressources nécessaires pour aider les collectivités à dresser des plans de protection des sources d'eau.

« La *Loi sur l'eau saine* est une bonne nouvelle pour la région de Sudbury et le district de Nickel, a dit Ron Bradley, président de l'Office. Ces fonds nous permettent de mener des études qui constitueront le fondement d'un système efficace de protection de l'eau dans la région. »

« Notre gouvernement veut renforcer les collectivités du nord de plusieurs façons, notamment en investissant dans la modernisation des réseaux d'eau par le biais du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, a dit Rick Bartolucci, ministre du Développement du Nord et des Mines, et président du Fonds. Si la loi est votée, nous aurons un autre moyen, et combien important, de renforcer les réseaux d'eau et d'assurer la vigueur et la prospérité des collectivités du nord. »

La *Loi sur l'eau saine* a été présentée à l'Assemblée législative en décembre 2005. Si elle est votée, la loi fera en sorte que les collectivités soient en mesure de cerner les risques potentiels et de prendre les mesures nécessaires pour réduire, voire éliminer, ces risques. Les municipalités, les offices de protection de la nature, les propriétaires fonciers, les exploitants agricoles, les industries, les groupes communautaires et le public collaboreront à des buts communs.

-30-

Renseignements :

Anne O'Hagan  
Bureau de la ministre  
416-325-5809

John Steele  
Direction des communications  
416-314-6666

*Also available in English.*

[www.ene.gov.on.ca](http://www.ene.gov.on.ca)